

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DU PROGRAMME DE
LICENCE EN DROIT PUBLIC DE L'UNIVERSITE GASTON
BERGER DE SAINT LOUIS (UGB)**

L'Équipe d'évaluateurs :

Pr. Saidou Nourou TALL, Professeur titulaire, FSJP-UCAD, Président

Dr. Ndiogou SARR, Maître de conférences, FSJP-UCAD, membre

Signature :

Pour l'équipe, le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. N. Tall', with a large, stylized flourish above it.

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Présentation de l'établissement et du programme évalué	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	5
3. Description de la visite sur site	5
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	9
5. Points forts du programme.....	16
6. Points faibles du programme.....	16
7. Appréciation générale du programme	17
8. Recommandations à l'Établissement	18
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup :	19
10. Proposition de décision :	19

Introduction

A la suite de la demande de renouvellement d'accréditation de la licence en Droit Public de l'Université Gaston Berger de Saint Louis et du rapport d'auto-évaluation de la Cellule Interne d'Assurance Qualité de ladite Université, l'ANAQ-SUP a désigné une équipe d'experts-évaluateurs externes composée comme suit :

- ***Pr. Saidou Nourou TALL, Professeur titulaire, Président.***
- ***Dr. Ndiogou SARR, Maître de conférences, membre.***

La visite sur site a eu lieu le lundi 16 juin 2025 de 9h 30 à 17h30.

1. Présentation de l'établissement et du programme évalué

1.1 Présentation de l'établissement

L'UFR Sciences Juridiques et politiques de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis qui a été créée en 1990 comprend trois sections :

- Section Science Politique,
- Section Droit public et,
- Section Droit de l'entreprise.

L'UFR accomplit ses missions en s'appuyant sur un personnel d'enseignement et de recherche de 44 membres tous grades confondus et 17 agents administratifs techniques et de services. L'UFR a recours à de nombreux vacataires et missionnaires d'enseignement provenant d'autres universités, de l'administration publique et des entreprises privées. Sa capacité est passée de 2197 étudiants en 2015-2016 à 3263 étudiants en 2023-2024 dont, 1747 hommes (53,54%) et 1516 femmes (46,46%). Soit un effectif en hausse de 1066 étudiants, sur une période de huit (8) ans, et une augmentation de l'ordre de 32,66%.

En application de la loi n° 2011-05 du 30 mars 2011, instituant le système Licence Master Doctorat au Sénégal, l'UFR de sciences juridiques et politiques de l'UGB a basculé dans ce système et s'est conformée à ses programmes. De par son étroite collaboration avec le monde professionnel, l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques a redéfini son offre de formation pour l'adapter aux valeurs qui fondent ses orientations en matière de recherche et de pédagogie.

Dans ce cadre, l'UFR délivre :

- une Licence en Science politique,
- une licence de droit privé, avec deux spécialisations : une spécialisation « Judiciaires – Contentieux » et une spécialisation « Entreprises – Affaires » ; et,
- une licence en droit public, avec : une spécialité « Administration publique et territoriale » et une spécialité « Droit communautaire ».

1.2 Présentation du programme évalué

La présente évaluation porte sur le programme de licence de droit public de l'UFR Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. L'offre de formation, basée sur le modèle LMD, est organisée en semestres, au nombre de six (6) et les cours sont répartis en trois grandes unités : Acquisition des notions fondamentales de droit, Connaissance de l'environnement juridique et Connaissance du monde contemporain. Les quatre premiers semestres constituent des formations en tronc commun avec les deux autres licences (droit privé et science politique). Les semestres 5 et 6 correspondent à la Licence 3 de droit public avec deux options (option administration publique et territoriale et option droit communautaire).

La licence en droit public permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances approfondies sur les disciplines fondamentales du droit public, comme le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit des finances publiques, le droit international public, etc. La prise en compte de l'interdisciplinarité dans la formation, avec la diversification des enseignements, lui permet également, d'avoir des connaissances dans des disciplines relevant du droit privé, de la science politique et d'autres sciences sociales. La Licence permet à l'étudiant de poursuivre un cursus en master recherche mais lui donne également les aptitudes à se présenter aux différents concours professionnels ou d'intégrer des secteurs variés, notamment les collectivités territoriales, les organisations internationales, les ONG, les cabinets d'avocats et d'expertise, etc.

La licence Droit public avait déjà fait l'objet d'une accréditation par l'ANAQ-SUP en 2017. Le rapport d'évaluation externe avait permis de déceler les forces et les faiblesses de l'offre de formation et de formuler les recommandations pour une meilleure conformité aux standards de l'Autorité nationale de contrôle de l'Assurance qualité de l'enseignement supérieur. L'accréditation étant valable pour une période de quatre ans, le Département soumet son offre de formation à une nouvelle évaluation pour le renouvellement de son accréditation, caduque

depuis 2021 et dont le processus d'auto-évaluation a été retardé par les événements liés à la crise Covid 19 suivie de la crise politique 2021-2024.

L'évaluation externe répond aux exigences de qualité de l'ANAQ-SUP et doit permettre à la Section Droit public de l'UFR Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis :

- d'évaluer le niveau d'intégration des recommandations de 2017 ;
- de repérer les points forts et les points faibles de la licence Droit Public ;
- de mieux adapter l'offre de formation de la licence Droit public aux réalités et aux exigences du monde professionnel ;
- de faciliter ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

La présente évaluation externe est précédée d'une auto-évaluation faite par l'UFR via la cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) de l'UGB en vue d'un renouvellement de son accréditation.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation compte 46 pages dont une page d'annexes. Le rapport est conforme dans sa structuration aux normes d'évaluation de l'ANAQ-SUP, notamment le référentiel programme intégrant les différents champs et standards. Le rapport fait état du contexte de l'auto-évaluation et du cadre général de travail en référence aux objectifs et mise en œuvre du programme de la Licence Droit public. Le contenu du rapport d'auto-évaluation présente les forces et les faiblesses des programmes ainsi que les différentes recommandations du comité de pilotage. La liste des annexes est intégrée dans le rapport indiquant les éléments de preuves ou d'informations complémentaires à consulter. Au final, le rapport d'auto-évaluation est bien rédigé et clair dans sa structuration. Cependant, les informations sur l'état de mise en œuvre des recommandations de la dernière évaluation n'apparaissent pas clairement dans le rapport.

3. Description de la visite sur site

3.1 Organisation et déroulement de la visite

Arrivée sur les lieux à 09h00, l'équipe d'experts a été reçue, en l'absence du Directeur de l'UFR Papa Samba NDIAYE, par le Directeur adjoint de l'UFR, le Professeur Maurice Soudieck DIONE, les responsables pédagogiques, le Directeur de l'Ecole doctorale, le Professeur

Mamadou Moustapha AIDARA, et des enseignants intervenant dans la formation de la L1 à la L3 Droit Public. La responsable de la CIAQ, Mme Marie Emilienne FAYE, qui s'est présentée pour s'excuser de ne pas pouvoir participer aux travaux du fait de la visite concomitante du Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, a finalement envoyé sa représentante. Etaient donc présents, le Directeur adjoint de l'établissement, le Responsable du programme, la représentante de la Directrice de la CIAQ, le Responsable du comité de pilotage de l'auto-évaluation et son équipe.

La première rencontre s'est tenue de 09h30 à 11h00, avec un retard de démarrage de 30 minutes. Après un tour de table pour les présentations, le Président de la mission, Professeur Saidou Nourou TALL, a fait valider l'agenda de la visite puis a rappelé les objectifs de la visite pour collecter des informations supplémentaires à porter à l'attention de L'ANAG-SUP pour le processus de validation du programme de formation de la Licence Droit Public de l'UGB Sciences Juridiques et Politiques de l'UGB. Le Directeur adjoint, le Professeur Maurice Soudieck DIONE, a présenté l'établissement avant la projection commentée de la formation par le Responsable du programme Licence Droit Public. Les discussions ont porté sur tous les aspects du rapport d'auto-évaluation de la licence Droit public. En particulier, les maquettes de la licence 3 ont fait l'objet d'échanges très longs entre l'équipe des experts et les responsables du programme. Le semestre 1 de la Licence 3 de Droit public est constitué d'enseignements en tronc commun et la spécialisation n'est possible qu'à partir du second semestre avec deux Spécialités « Administration publique et territoriale » et « Droit communautaire ». Trois séries d'unités d'enseignements figurent dans les maquettes : des UE obligatoires, des UE optionnelles et des UE complémentaires.

Après la présentation, une discussion entre les experts et les acteurs s'est ouverte. Les échanges ont permis de relever les contradictions et insuffisances ; d'apporter des éclaircissements sur les libellés des éléments constitutifs comme « Sports », « Problèmes du monde rural » et la nécessité d'adjoindre des UE plus appropriées à la Spécialité, notamment celle de « Droit communautaire ». Les discussions ont également porté sur :

- La structure et la pertinence de la maquette ;
- La répartition des crédits entre UE ;
- La répartition des quantum horaires entre les CM et les TPE, notamment pour certaines UE ;
- Les éléments de preuve ;

- Le taux d'insertion des diplômés ;
- Les stratégies de communication autour du programme ;
- Les partenariats ;
- L'évolution des effectifs et le rapport au genre ;
- Les cahiers de texte et l'évaluation des enseignements ;
- Les infrastructures pédagogiques et sociales, etc.

Après la séance d'échanges avec les responsables de l'UFR et de la CIAQ, trois séries d'entretiens ont eu lieu entre 11h et 13h30.

D'abord, un entretien avec des enseignants intervenant ou non dans le programme de Licence Droit Public (voir liste de présence), ce qui a permis de noter une bonne ambiance de travail mais aussi une surcharge de travail révélant un don de soi et une volonté d'aller vers l'excellence. Les mêmes questions ont été adressées aux enseignants et des réponses ont été apportées confirmant les informations de la première rencontre.

Ensuite, un entretien a été organisé avec une dizaine de membres du personnel administratif, technique et de service (PATS) dont le chef des services administratifs, les responsables du centre de documentation, du service de reprographie, de la scolarité, de la comptabilité matières, des services informatiques, des examens, de l'insertion professionnelle, du genre et de l'équité. Les PATS se sont évertués à affirmer l'existence de relations saines, cordiales et professionnelles avec les PER de l'UFR ; la bonne dotation en équipements et matériels de bureau, de logiciels pour la gestion de la scolarité, des travaux dirigés et des examens. Néanmoins, des difficultés ont été évoquées dont l'exiguïté de certains bureaux, la charge de travail au service de la reprographie du fait de l'impression des fiches de travaux dirigés et des sujets d'examens, la nécessité d'augmenter le nombre de personnels permanents pour éviter les cumuls. Une liste de présence a été établie et une copie a été transmise à la CIAQ.

Enfin, l'équipe d'experts-évaluateurs s'est entretenue avec un groupe de huit étudiants de la Licence Droit Public dont trois filles et cinq garçons. Une liste de présence a été établie et une copie a été transmise à la CIAQ. Les étudiants nous ont parlé de la faible politique de communication de l'UFR notamment en ce qui concerne les maquettes (hormis l'amphi de rentrée), l'affichage des résultats, la session de rattrapage, l'indisponibilité à temps des cartes d'étudiants, des attestations de réussite, des syllabi, du raccourcissement de la période de

révision, etc. L'entretien s'est terminé à 14h00 suivi d'un déjeuner généreusement offert par l'UFR au restaurant central.

S'en est suivie la visite guidée des locaux entre 15h et 17h qui a permis à l'équipe des experts de voir l'état des infrastructures pédagogiques et sociales de l'UFR.

Le bloc pédagogique est moderne, bien équipé et doté de groupes électrogènes alternant avec l'énergie solaire. Les rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite existent ; des salles de cours et de TD spacieuses, des amphithéâtres et chapiteaux mutualisés dont certains propres à l'UFR ; un centre de documentation bien équipé avec possibilité de consulter une bibliothèque physique et numérique. Certains périodiques et revues font l'objet d'abonnements réguliers. Des prêts personnalisés sont possibles pour les personnes à mobilité réduite. Cependant, il a été constaté l'exiguïté de certains bureaux des enseignants et de l'administration et la vétusté des extincteurs.

Entre 17h et 17h30, les experts évaluateurs se sont retrouvés pour la synthèse de la journée en insistant en particulier sur les points forts et les points à améliorer pour le programme. Par la suite, la synthèse a fait l'objet d'une restitution orale en présence du Directeur adjoint de l'UFR, du responsable du programme et d'enseignants. La restitution a duré trente minutes et s'est terminée à 18h00 après un échange d'amabilités protocolaires.

3.2. Appréciation de la visite

La visite s'est globalement bien déroulée dans des conditions normales, hormis l'absence justifiée de la responsable de la CIAQ. Il a été constaté une franche collaboration de tous les acteurs avec les experts, PER, PATS comme étudiants. L'équipe d'experts remercie la direction de l'UFR, le responsable du programme et le responsable de la CIAQ pour tous les efforts déployés pour lui assurer de bonnes conditions de travail.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études et de formation.
<i>Standard 1.01 : Le programme d'études et de formation est régulièrement dispensé.</i>
Appréciation globale sur le standard : Le programme est déroulé de façon régulière et sans discontinuité depuis le démarrage de la formation confirmé par les nombreux procès-verbaux de délibération, les actes de remise d'attestations et de diplômes et les cérémonies de sortie de promotions.
STANDARD : ATTEINT
<i>Standard 1.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.</i>
Appréciation globale sur le standard : Le programme d'études et de formation est en parfaite adéquation avec les objectifs de l'offre de formation et les orientations du programme.
STANDARD : ATTEINT
<i>Standard 1.03 : Le programme d'études et de formation s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique dans le but de contribuer, selon ses moyens, à répondre à leurs besoins.</i>
Appréciation globale sur le standard : Le programme est bien intégré dans l'univers socio-économique avec l'implication de nombreux professionnels de divers secteurs dans la conception et le déroulement du programme, attestée par les contrats de partenariats. Une collaboration avec le monde professionnel permet l'obtention de stages et l'encadrement dans l'élaboration des projets individuels ou collectifs.
STANDARD : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Appréciation globale sur le standard :

Les processus sont bien déclinés dans le guide d'orientation qui fixe les objectifs de l'offre de formation. Les compétences et les responsabilités sont définies et clarifiées pour tous les acteurs intervenant au niveau décisionnel dans la formation comme en attestent la qualité des présences et les comptes rendus de réunion.

STANDARD : ATTEINT

Standard : 2.02 : Le Personnel d'enseignement et/ou de recherche (PER)/tuteurs prend une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Appréciation globale sur le standard :

L'implication de tous les acteurs dans le processus décisionnel est remarquée malgré la surcharge de travail des PER et des PATS et un certain déficit de communication envers les étudiants. Cela est confirmé par les Procès-verbaux de réunion et les feuilles de présences dans les éléments de preuves.

STANDARD : ATTEINT

Standard : 2.03 : le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'étude.

Appréciation globale sur le standard : Le programme fait bien l'objet de mesures d'assurance qualité. La CIAQ de l'UGB accompagne bien le programme dans son auto-évaluation et le contrôle des normes de qualité. Cela est confirmé par l'organisation d'ateliers d'évaluation et d'adaptation du programme aux nouvelles exigences pour une meilleure amélioration de l'offre de formation.

STANDARD : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques/pédagogiques

Standard 3.01 : Le programme d'études et de formation dispose des maquettes structurées et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme dispose de maquettes structurées et de plans de cours répondant aux exigences et prescriptions du système LMD en vigueur dans les établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, ces maquettes méritent toilettage et réajustement dans le contenu.

STANDARD : ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. IL permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme d'études n'intègre pas certains éléments constitutifs d'UE nécessaires aux deux spécialités notamment les matières comme le Contentieux communautaire, le Contentieux administratif, la Rédaction administrative, la Légistique. On peut s'interroger sur la pertinence d'ECUE comme « Sports », « Problèmes du monde rural ». Certains sont assez vagues comme Droit administratif 1, Droit administratif 2 qui pouvaient bien être mieux intitulés « Droit de la Fonction Publique » et « Droit administratif des Biens ». De même, pour la lisibilité des maquettes de la L3, chaque Spécialité doit avoir sa maquette pour chaque semestre et non un semestre 5 en tronc commun et une spécialisation uniquement pour le semestre 6.

Sur ce point, la CIAQ a amené les précisions suivantes : le contentieux administratif est bien enseigné dans le programme de licence, notamment en deuxième année. En effet, le droit administratif enseigné en deuxième année de licence réserve une part importante au contentieux administratif au semestre. Le programme de ce semestre 4 est exclusivement dédié aux fondamentaux du contentieux administratif et insiste sur les thèmes relatifs aux organes juridictionnels de contrôle de l'administration, au recours pour excès de pouvoir, au recours de plein contentieux, à la procédure administrative contentieuse et à la responsabilité administrative. L'approfondissement du contentieux se fera naturellement en cycle de master où les étudiants bénéficient d'enseignements plus spécifiques en contentieux administratif.

Les cours de « contentieux communautaire », de « rédaction administrative » et de « légistique » qui n'existaient pas dans le programme sont bien pris en charge par les maquettes révisées qui sont en cours de validation par l'Assemblée académique.

Ces maquettes devaient être mises en œuvre depuis 2020, mais, comme cela a été expliqué aux experts, la mise en place tardive des nouvelles instances de gouvernance des universités et la fermeture des campus due aux crises Covid 19 et pré-électorales ont retardé la procédure de validation. Ce qui fait que le Département, contraint par les délais de l'accréditation, s'est proposé de présenter les anciennes maquettes en mettant en annexe les projets de maquettes révisées). Le comité a cependant pris bonne note des propositions de reformulation de certains EC et l'intégration du cours de droit de l'environnement en remplacement de celui de problème du monde rural.

Le comité se félicite même des observations des experts visant à renforcer la lisibilité des maquettes. Une réunion devrait avoir lieu dans les semaines à venir entre le Département et une commission du conseil académique (la CEIPVU) afin de discuter des orientations et amendements aux maquettes révisées. Ce sera l'occasion de prendre en compte les suggestions des experts de l'ANAQ avant l'adoption des maquettes révisées ».

STANDARD : ATTEINT

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont bien connues des étudiants. Elles sont affichées et publiées à temps au niveau des tableaux d'affichage, devant la scolarité et les salles de cours, malgré les lenteurs dénoncées par les étudiants lors de la préparation des examens de remplacement.

STANDARD : ATTEINT

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Appréciation globale sur le standard :

Le taux de réussite est satisfaisant et en progression d'année en année (attestée par les statistiques sur les années 2020-2021/2022-2023) et les taux d'abandon demeurent faibles. Cependant, le retour au système de tutorat peut aider davantage à la progression du taux de réussite.

STANDARD : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'enseignement et de recherche et/ou tuteurs

Standard 4.01 : L'enseignement est assuré par une équipe pédagogique qualifiée scientifiquement et compétente du point de vue didactique et technique.

Appréciation globale sur le standard :

Malgré un effectif permanent réduit et un recours conséquent à un personnel vacataire, le PER est constitué d'enseignants titulaires qualifiés, disposant de compétences et d'une expérience pédagogique et didactique avérées. Cela est attesté par la production de CV et d'autres documents de référence dans les annexes du rapport d'auto-évaluation de la CIAQ.

STANDARD : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, d'encadrement, de recherche, d'expertise et d'administration des PER/tuteurs est définie

Appréciation globale sur le standard :

La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement est bien définie dans les maquettes proposées. La répartition est faite entre cours magistraux (CM), travaux dirigés et travaux personnels de l'étudiant (TD et TPE). Cependant, les heures de TD de la matière Science politique doivent être défalquées pour un décompte horaire conforme aux normes.

STANDARD : ATTEINT

Standard 4.03 : L'institution assure un développement structuré et bénéfique d'échanges de PER avec les institutions d'enseignement supérieur nationales et internationales

Appréciation globale sur le standard :

La collaboration de l'Université avec les autres institutions d'enseignement supérieur nationales et internationales existe. Cela est confirmé par la mobilité du PER dans les différentes structures d'enseignement supérieur nationales comme internationale, surtout dans le cadre des voyages d'études ou des groupes associés de recherches.

STANDARD : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiants

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Appréciation globale sur le standard :

Les conditions d'admission des étudiants dans les différentes offres de formation sont publiées et connues. L'étudiant dispose des informations susceptibles d'orienter son choix de programme dans l'offre de formation contenue dans les brochures mises à leur disposition ou à l'occasion des Amphis de rentrée même si les étudiants déplorent un déficit de communication relatif aux différentes spécialités de la Licence Droit public.

STANDARD : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes/femmes est réalisée

Appréciation globale sur le standard :

Aucune discrimination n'existe entre hommes et femmes. L'égalité de genre est déterminée par le mérite et la compétence.

STANDARD : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiants est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Appréciation globale sur le standard :

Des informations ou des statistiques sur la mobilité des étudiants dans le cadre interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis ne sont pas disponibles. La seule forme de mobilité garantie est intra-universitaire avec l'absorption des recalés de la Licence 3 par les instituts de formation payante afin de consolider les acquis.

La coopération inter-universitaire fonctionnait bien dans les années qui suivirent le basculement du système LMD mais, avec les grèves récurrentes, la covid, les fermetures de l'université, le calendrier universitaire est perturbé et les étudiants étrangers africains comme européens ou américains séjournent moins en moins à l'UGB. Il faudra aussi préciser que des accords sont en voie d'être conclus entre l'UGB et l'ERASMUS en vue de relancer la mobilité (une grande délégation était à l'UGB, l'année dernière pour des modalités concrètes).

Ces informations complémentaires sont fournies par la CIAQ à la suite du rapport provisoire de l'équipe des experts. Cependant, il faut plus de précisions par des éléments de preuve sur la coopération inter-universitaire et les justifications de la présence à l'UGB en Licence 1 de l'étudiant

admis en Licence 2 dans les universités européennes pour appuyer les informations des observations sur le rapport provisoire en faveur de la mobilité.

STANDARD : ATTEINT

Standard 5.04 : Il est pourvu un encadrement adéquat des étudiants.

Appréciation globale sur le standard :

Malgré le sous-effectif et le statut précaire des vacataires, le PER assure un encadrement appréciable des étudiants.

STANDARD : ATTEINT

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion professionnelle des étudiants

Appréciation globale sur le standard :

Aucune information ou statistique sur l'insertion professionnelle des étudiants n'est disponible et ne figure dans les annexes. Cependant l'existence d'un incubateur et de la Direction de la Coopération, de l'Insertion et du Service à la Communauté (DCISC) témoigne que le programme se préoccupe de l'insertion des étudiants.

STANDARD : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et infrastructures

Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont adaptées et disponibles à long terme

Appréciation globale sur le standard :

Le programme dispose de ressources acceptables et adaptées pour réaliser ses objectifs. La comptabilité des matières est bien gérée et dispose d'un stock de sécurité. Le service de la reprographie dispose de machines suffisantes et fonctionnelles. Les infrastructures administratives et pédagogiques sont limitées certes mais permettent le déroulement du programme et l'atteinte des objectifs.

STANDARD : ATTEINT

5. Points forts du programme

- Programme pertinent.
- Maquettes globalement conformes au dispositif du système LMD
- Régularité dans le déroulement des enseignements.
- PER dynamique, engagé, disponible au profil diversifié.
- PATS résilient, engagé, disponible, qualifié, très coopératif avec beaucoup de don de soi.
- Un climat de confiance apaisé entre les composantes principales, PER, PATS et Etudiants.
- Un centre de documentation assez bien équipé avec un classement aux normes et une actualisation des ressources documentaires par U-Presses et Lexis Nexis.
- Des infrastructures adaptées aux activités pédagogiques (bureaux, salles de cours et TD, chapiteaux, reprographie) et d'encadrement professionnel et social.
- Une comptabilité des matières bien tenue et une gestion de stock sécurisé.
- Un logiciel performant de gestion de la scolarité, des examens et des aspects pédagogiques.
- Une autonomie énergétique avec deux groupes électrogènes de grande puissance et la mise en place de l'alternative solaire.

6. Points faibles du programme

- Déficit de communication avec les étudiants sur l'offre de formation dans les spécialités en Licence 3.
- Absence d'informations sur le système d'évaluation et d'organisation des examens de rattrapage en cas de changement sur la maquette impactant les EC de certaines UE.
- Les délais de révision accordés aux étudiants ne respectant pas toujours la Charte des examens de l'UGB.
- Non disponibilité à temps des supports de cours et des cartes d'étudiants au moment des examens.
- La formulation du libellé des intitulés pas appropriée à certains EC comme Sport, problèmes du monde rural, recherche, droit commercial, droit administratif 1 et 2, droit international public 1 et 2, etc.
- Le dépassement du volume horaire prescrit du fait de la prise en compte des heures de TD des matières non obligatoires.
- Absence en Licence 3 de matières obligatoires collant à la spécialité.
- Non disponibilité à temps des résultats et attestations pour les examens de remplacement.

- Manque de personnels permanents suffisants, PER comme PATS avec une surcharge de travail élevée.
- Exiguïté des locaux (salle de documentation, bureaux des enseignants, le bloc administratif et pédagogique de la scolarité).
- Faiblesse de la couverture du débit internet.
- Recommandations de la dernière évaluation peu satisfaisante dans la mise en œuvre comme le démontre le tableau ci-après :

Recrutement PERS	Nombreux vacataires à la place d'enseignants permanents initialement recommandés.
Renforcement du PATS	Le personnel administratif, technique et de service (PATS) n'a pas été renforcé.
Correction débit internet	Couverture internet encore insuffisante.
Renforcement quantitatif et qualitatif des infrastructures	Persistance du déficit en infrastructures administratives et pédagogiques. Ce, malgré la construction de nouveaux locaux (bureaux, chapiteaux, salles de cours et TD) et l'extension du centre de documentation en perspective.
L'adaptation des maquettes	Les maquettes pas adaptées conformément aux orientations du programme et aux objectifs de l'offre de formation, bien que déjà révisées.
Validation des Documents et meilleure implication des professionnels	Rapport de l'atelier de révision des maquettes et PV sont disponibles (voir annexes) mais non encore validés suivant le nouveau référentiel ANAQ-SUP. Par contre on note une implication plus accrue des professionnels (voir contrats de partenariat et l'encadrement des stages pour les rapports).

7. Appréciation générale du programme

- Le programme est intéressant et pertinent dans ses missions et objectifs. Il présente des atouts indéniables aux plans pédagogique, administratif et relationnel.

- Cependant, des failles sont notées dans la mise en œuvre. Les maquettes doivent être revues dans le contenu avec une meilleure formulation des intitulés des éléments constitutifs, un recadrage du volume horaire et la ventilation des crédits. On note un faible effectif de PER et de PATS et une insuffisance des infrastructures pédagogiques (vidéo projecteurs, support de cours, débit internet faible, etc.), administratives (bâtiments, amphis, bureaux, etc.) et de sécurité (peu d'extincteurs fonctionnels, insuffisance de rampes pour personnes à mobilité réduite, peu d'aménagement et d'espaces publics, etc.).

8. Recommandations à l'Établissement

- La mise en œuvre des recommandations de la dernière évaluation de 2017 à un niveau plus satisfaisant.
- Une meilleure lisibilité/visibilité des maquettes de la Licence 3.
- Des parcours doivent être séparés à partir du semestre 5.
- Un changement de formulation de la spécialité « droit communautaire » par « droit international » qui intègre les aspects du droit communautaire.
- Introduire des matières plus proches des spécialités (droit communautaire de l'environnement, contentieux communautaire, contentieux administratif et de la fonction publique, la légistique, la rédaction administrative, développement personnel en licence).
- Renforcer le partenariat avec le monde socio-économique et impliquer les professionnels en privilégiant les profils par rapport aux spécialités.
- Mieux impliquer les étudiants dans le processus de formation et le système d'évaluation.
- Adapter et conformer les EC des UE par une harmonisation des maquettes et éviter ainsi les UE avec un seul EC non fondamental ou facultatif.
- Reformuler les intitulés des EC pour les rendre plus expressifs et les adapter aux besoins des spécialités (Exemple : droit de la fonction publique, droit administratif des biens, etc.).
- Recrutement en nombre suffisant du personnel d'enseignement pour un encadrement aux normes et renforcer le personnel administratif, technique et de service PATS (bibliothèque, reprographie, scolarité).
- Augmenter et aménager les infrastructures (bureaux, centre de documentation, bloc administratif et scolaire) et tenir compte davantage des personnes à mobilité réduite.
- Remplacer les extincteurs non fonctionnels du nouveau bâtiment et augmenter le nombre.

- Tenir compte des recommandations susmentionnées dans la validation du rapport du comité chargé de la révision des maquettes qui est en annexe.
- Le contentieux administratif doit être intégré comme EC ou UE autonome du droit processuel et non comme composante de l'EC Droit administratif 1 et 2 en licence 2, afférente aux différents recours administratifs.
- Fournir des éléments de preuve sur la coopération inter-universitaire et le profil de l'étudiant à l'UGB avant sa migration dans les universités européennes pour appuyer le standard 5.03 sur la mobilité des étudiants.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup :

- Suivre les recommandations de l'équipe d'experts évaluateurs.
- Suivre la mise en œuvre de ces recommandations faites à la CIAQ de l'UGB.
- Veiller à l'application du nouveau référentiel et aux changements à apporter aux maquettes de la Licence Droit public.
- Augmenter substantiellement les honoraires des experts pour éviter des rapports a minima et l'absence de motivation des évaluateurs. Un doublement de ce montant serait plus appréciable.
- Suggérer fortement aux tenanciers des lieux d'hébergement de veiller à la disponibilité dans les chambres de chauffe-eaux et de téléviseurs fonctionnels.

10. Proposition de décision :

Sous réserve de certaines observations des experts, les standards étant atteints,
l'équipe d'évaluateurs recommande le renouvellement de l'accréditation.